

FICHE D'INSCRIPTION Année scolaire 2023/2024 : MUSIQUE (à partir de 7 ans) et CHANT (à partir de 10 ans)

Formation musicale	NOM :
Atelier de groupes	Prénom :
Piano/Synthé-Clavier	Date de naissance :
Saxophone	Adresse :
Accordéon
Batterie	Représentant légal :
Guitare classique	Téléphone
Guitare électrique	Mail :
Guitare basse	en renseignant votre adresse mail, vous acceptez de recevoir nos communications par courrier électronique.
Flûte	Rayer la mention inutile : <input type="checkbox"/> Elève mineur <input type="checkbox"/> Elève majeur
Chant	

AVEZ-VOUS DEJA REMPLI UN DOSSIER FAMILLE ? **OUI NON**
 (Si NON : RIB - Copie CNI - Autorisation prélèvement)

TARIF MENSUEL (du 1^{er} septembre 2023 au 30 juin 2024)

Cours individuels

Formation musicale 50 €
 + instrument ou chant

Cours collectifs

Atelier groupe 1h30/semaine (avancés) 30 €
 Atelier groupe 1h/semaine (débutants) 30 €
 Formation musicale 30 €

Entourez votre/vos choix

Pour une deuxième inscription à un cours individuel et à compter du deuxième membre d'une même famille : le tarif appliqué est de 35 € .

Nom du/des professeur(s) et lieu d'enseignement :

Cours de :

Date de début de vos cours :

Avant votre inscription, veuillez contacter le professeur pour choisir l'horaire de votre cours.

Montant total de SEPTEMBRE 2023 à JUIN 2024 :

Option prélèvements mensuels en 10 règlements rayer la mention inutile : OUI NON

Je soussigné(e)

déclare avoir reçu un exemplaire du règlement interne de l'École Municipale des Arts et déclare l'accepter.

SIGNATURE :

Veillez SVP remplir le formulaire « Exploitation d'image » au verso, merci

EXPLOITATION D'IMAGE

Je soussigné(e) monsieur, madame

AUTORISE

N'AUTORISE PAS

La Ville de Roquebrune-sur-Argens à reproduire, diffuser ou permettre de publier des photographies prises par les services de la Ville pendant des spectacles ou des cours auxquels moi ou mes enfants participent, dans les publications mentionnées ci-dessous :

- ✓ Bulletins d'information municipale (*Roq'Infos* et autres)
- ✓ Var Matin
- ✓ Supports réalisés par les services municipaux dans le cadre de la communication municipale
- ✓ Réseaux sociaux et site Internet de la Ville

Les légendes accompagnant les reproductions de photographies ne devront pas être susceptibles de porter atteinte à ma réputation et à ma vie privée ou à celles de mes enfants.

L'autorisation est valable du 1^{er} septembre 2023 au 30 juin 2024.

Signature :